

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du Mercredi 22 mai 2013 Matin

03 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les contrôles effectués en 2012 concernant le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics" (n° 16839)

03.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, j'ai récemment pris connaissance de quelques chiffres relatifs aux contrôles visant à vérifier le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. Le SPF Santé publique, en particulier, a effectué 9 056 inspections l'année dernière. Il en ressort que 14 % des établissements et endroits contrôlés enfreindraient la loi; il s'agit essentiellement de débits de boisson. Il semble que 5 552 vérifications aient été menées par les inspecteurs du SPF Santé publique dans les cafés.

Madame la ministre, je souhaiterais obtenir quelques détails sur ces contrôles. De quel type d'inspection s'agit-il? Outre les cafés, quels ont été les autres endroits contrôlés? Quelle est la proportion de vérifications ayant eu lieu en journée, en soirée et durant la nuit? Disposez-vous de chiffres relatifs aux contrôles effectués par des inspecteurs ne relevant pas du SPF Santé publique? Je pense à l'AFSCA ou encore à la police. Quel est le pourcentage d'infractions constatées? À quel montant s'élèvent les amendes établies? Ont-elles toutes été payées? Dans le cas contraire, quels sont les montants déjà perçus? J'aimerais savoir en particulier, madame la ministre, si des contrôles visent les endroits fréquentés par les jeunes, telles les soirées organisées et les salles de concert? Certains locaux sont-ils particulièrement visés en 2013? Enfin, j'ai également lu que 1 327 plaintes avaient été enregistrées en 2012. Est-il possible d'en savoir un peu plus sur leur nature?

03.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Les contrôles relatifs à l'interdiction de fumer dans les locaux accessibles au public se déroulent dans plusieurs types d'endroits.

- Les locaux destinés aux enfants et aux adolescents, tels les maisons de jeunes, les écoles, les centres de formation;
- les lieux où les jeunes adultes se détendent, comme les événements, les fêtes ou les salles de concert;
- les locaux publics classiques, à l'instar des salles de sport, des établissements culturels ou des services publics;
- les bâtiments accueillant des malades ou des personnes affaiblies, comme les hôpitaux et les maisons de repos;
- les établissements présentant des problèmes quant à l'interdiction de fumer, tels que les casinos et autres salles de jeux;
- enfin, le secteur de l'horeca.

En 2012, le Service de contrôle du tabac et de l'alcool a procédé à 5 500 contrôles dans des cafés et à 3 500 inspections dans d'autres locaux accessibles au public.

L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire a également vérifié si l'interdiction de fumer était respectée dans quelque 1 250 cafés. De plus, environ 200 contrôles ont été menés par la police locale.

Toujours en 2012, le SPF Santé publique a inspecté 900 cafés tard le soir et de nuit. Cela représente 16 % du nombre total de contrôles dans ce secteur, dans lequel 20 % d'infractions ont été constatées. Ce chiffre important s'explique par le fait que les services d'inspection mènent des contrôles le soir et durant la nuit sur la base de plaintes qu'ils ont reçues. Pour cette même année, quelque 1 300 plaintes ont été enregistrées, émanant aussi

bien de citoyens que d'exploitants de café redoutant une concurrence déloyale.

Les amendes administratives pour infraction à l'interdiction de fumer oscillent entre 300 et 2 500 euros. Environ la moitié des exploitants de cafés s'acquittent de l'amende. Au total, quelque 260 000 euros ont déjà été perçus. Si l'exploitant de café ne s'acquitte pas de l'amende, le PV est alors transmis au parquet. En 2013, le contrôle du respect de l'interdiction de fumer dans les cafés est et reste une priorité. Le Service de contrôle du SPF Santé a prévu de procéder cette année à 6 000 contrôles dans les cafés.

03.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je prendrai connaissance des chiffres. J'ai remarqué qu'au niveau des contrôles effectués par la police locale vous avez parlé de 200. Dans la lutte contre le tabagisme dans les soirées de jeunes, il serait peut-être bien de collaborer un peu plus avec la police locale qui est de toute façon présente sur les événements la plupart du temps. On le voit bien dans les soirées où quand l'un prend une cigarette, les autres continuent.

03.04 **Laurette Onkelinx**, ministre: (...)

03.05 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Bien sûr.

L'incident est clos.